

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel	M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30	Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie	

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics – Lavage des conteneurs d’ordures ménagères résiduelles de la collecte mécanisée sur l’hyper centre de Bordeaux – Appel d’offres - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Le marché n° 130025Z (lavage des conteneurs d'ordures ménagères résiduelles – OMR - de la collecte mécanisée sur l'hyper centre de Bordeaux) arrive à échéance en février 2014.

Cette prestation de lavage et désinfection a pour objet d'aider les usagers à maintenir leurs bacs gris (déchets résiduels) dans un état correct de propreté intérieur et extérieur afin d'en faire bon usage. Le parc de conteneurs concerné représente environ 20 000 bacs. La population concernée est de l'ordre de 40 000 habitants.

Le nombre de lavage est de 4 par an : 2 avant la période estivale de juillet/ août (soit entre le 1^{er} mars et le 14 juillet) et 2 après (soit entre le 15 août et le 30 novembre).

Depuis quelques années, au sein de la CUB, seul le centre-ville de Bordeaux est concerné par cette prestation demandée par la Ville de Bordeaux, eu égard à la typologie particulière de l'habitat de ce secteur dans lequel il y a très peu d'espaces privés extérieurs, ce qui ne permet pas aux usagers d'assurer eux-mêmes ce nettoyage imposé à chacun par la recommandation R437 de la CNAM. Le nettoyage est par ailleurs prévu au contrat de codéveloppement.

Par conséquent, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises afin de lancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence.

Cette consultation s'est faite sous la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3° alinéa, 57 à 59 du code des marchés publics. Cet appel d'offres a pris la forme d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché sera d'une année à compter de la date de notification du marché au titulaire, reconductible annuellement à cette date anniversaire trois fois maximum, sans que le marché puisse dépasser 4 ans.

Le marché, non alloti, sera conclu sur la base de prix unitaires révisables semestriellement.

Cette consultation aura des seuils minimum et maximum exprimés en quantités :

- seuil minimum : 10 tournées de lavage 4 fois par an soit 160 tournées sur 4 ans
- seuil maximum : 15 tournées de lavage 4 fois par an soit 240 tournées sur 4 ans

Considérant l'estimation du montant du marché sur 4 ans, la mise en concurrence a été lancée au niveau européen en septembre 2013.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 11 décembre 2013, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise CITEC pour un montant annuel estimé de 135 608 € HT.

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2014 et suivants :

- Programme = Projets Transverses
Code Programme 11P005
- Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers
Code Opération 11P005O006
- Chapitre 11, compte 6156

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette prestation, il vous est aujourd'hui proposé :

- d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise CITEC pour un montant annuel estimé de 135 608 € HT (soit 145 100, 56 € TTC)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu la décision de la CAO, en date du 11 décembre 2013, attribuant le marché à la société CITEC,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Que le marché de lavage de conteneurs d'ordures ménagères résiduelles de la collecte mécanisée sur l'hyper centre de Bordeaux arrive à échéance en février prochain;

Qu'afin de répondre à ce besoin, il a été organisé préalablement une consultation publique;

Que par sa décision en date du 11 décembre 2013, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise CITEC,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché public avec cette entreprise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise CITEC qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 135 608 € HT soit 145 100,56 € TTC.

ARTICLE 2:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers des exercices 2014 et suivants comme suit :

- Programme = Projets Transverses
Code Programme 11P005
- Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers
Code Opération 11P005O006
- Chapitre 11, compte 6156

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2014

M. DIDIER CAZABONNE